

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES INTERBANCAIRES

Report de l'échéance ISO 2022 au 30 septembre 2026 en Polynésie française

La Fédération Bancaire Française – Comité des Banques de Polynésie française (FBF) et MARARA Paiement annoncent le report de l'échéance de bascule à la norme ISO 2022 pour les virements et prélèvements en XPF, qui interviendra finalement **le 30 septembre 2026**.

Initialement prévue le 28 février 2026, le report de la date de la bascule vise, pour cette ultime étape, une migration coordonnée et harmonisée des systèmes d'échanges interbancaires et de l'ensemble des participants.

Une transition progressive déjà engagée

Les virements et prélèvements au **format COPS (norme ISO 2022)** sont déjà **opérationnels** sur les plateformes **depuis septembre 2024** en Polynésie française.

Leur mise en service auprès des entreprises est conduite progressivement par les banques de la place, via des parcours de test et d'accompagnement dédiés.

Cette étape de transition permet aux établissements financiers, aux éditeurs de logiciels et aux entreprises de tester, adapter et sécuriser leurs flux avant la généralisation du nouveau standard.

Pourquoi ce report ?

- **Interopérabilité régionale** : garantir une bascule simultanée des deux places financières du Pacifique.
- **Sécurité et fiabilité technique** : permettre aux entreprises et éditeurs d'intégrer les nouvelles données (adresses structurées, références enrichies) et de laisser un temps supplémentaire pour finaliser les adaptations logicielles (ERP, paie, trésorerie).
- **Accompagnement client renforcé** : permettre aux banques de renforcer les parcours de test et la pédagogie auprès des entreprises.

Quelles conséquences pratiques ?

À compter du **1^{er} octobre 2026**, seuls les **virements et prélèvements** conformes à la **norme ISO 2022** seront **acceptés** dans les échanges interbancaires.

Pour plus d'informations

Pour toute question relative à cette évolution, les clients sont invités à se rapprocher de leur établissement bancaire.

Les entreprises sont fortement invitées à :

- > prendre contact avec leur banque,
- > vérifier la compatibilité de leurs outils de gestion,
- > planifier la réalisation de tests techniques avant la date limite.

À propos du Comité des Banques de Polynésie française de la F.B.F.

La Fédération bancaire française (FBF) est l'organisation professionnelle qui représente toutes les banques installées en France. Elle compte 320 entreprises bancaires adhérentes de toutes tailles, françaises ou étrangères dont 115 banques étrangères. Antenne polynésienne de la FBF, le Comité des Banques de Polynésie française regroupe les trois banques de la place : Banque de Polynésie, Banque de Tahiti et la SOCREDO (actuellement en présidence).